



MAIRIE
D'OUVEILLAN
11590

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 décembre 2017

Etaient présents : G. CRIBAILLET - B.VIVEN - B.CALVEL - D. TAILLADES - L. DE LA PALLIERE - H.GAUBERT - G. ANTILLER - N. BABOU - D. THION – H. SARRIO - M.GUILHAUMOU - A. CABOULET - C. DECOURT- R. MOURET

Formant la majorité des membres en exercice :

Absents avec procuration : JB. RENOUARD

Absents sans procuration : PP. CALLEGARIN - M.HIREL

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30.

Il nomme H. GAUBERT, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Introduction : L'ordre du jour est modifié :

15 pour

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2017 est soumis au vote.

12 pour

3 abstentions

2 – Délibérations à prendre

N° 67 – Intégration des travaux de voirie effectués par le Syndicat de Voirie de la Région de Ginestas

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a été effectué par le Syndicat de Voirie de la Région de Ginestas des travaux pour le compte de la commune, au cours de l'exercice 2017, pour un montant de 77 094.08 euros.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le transfert des travaux de voirie effectués par le Syndicat de Voirie de la Région de Ginestas dans le budget de la commune, exercice 2017, pour un montant de 77 094.08 euros.

15 pour

N° 68 – Demande de subvention pour la maison des associations dans le cadre de la DETR 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la Maison des Associations ; il faut solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018.

Le coût des travaux est estimé à : 997 792.76 € H.T.

Il propose donc de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 40 % du coût des travaux. Il s'agit ici, de la reconduction de la demande 2017.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de construction de Maison des Associations pour un montant global de 997 792,76 € H.T., de décider de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. 2018, une subvention de 40 % sur le projet de la Maison des Associations, dont le montant est estimé à 997 792.76 € H.T. et de le mandater à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

15 pour

N° 69 – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire rappelle que **considérant** que la masse salariale est évolutive en fonction des carrières, suite à de nombreux mouvements de personnel cette année et surtout une augmentation d'emplois saisonniers, il convient de proposer une décision modificative pour alimenter la masse salariale de 4 300 € déduits des charges à caractère général.

Il demande au Conseil Municipal d'accepter la décision modificative budgétaire n° 2.

12 pour

3 abstentions

N° 70 – Indemnité de conseil 2017 à M. Loustaunau, Receveur Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements locaux,

Vu l'article 3 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer au comptable du Trésor, une indemnité de conseil à taux partiel (50%) pour l'année 2017 à M. Pierre LOUSTAUNAU suite à son arrivée en cours d'année.

15 pour

N° 71 – Contrat AUT Production

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un contrat avec AUT Production représenté par Perrine OURNAC, pour la représentation du 20 décembre 2017 à 15h45.

Le prix du spectacle proposé est de 350 € TTC toutes charges comprises.

Il demande au Conseil Municipal de décider de confier l'animation du Noël des enfants du village le 20 décembre 2017 à AUT Production et de l'autoriser à signer le contrat.

15 pour

N° 72 – Contrat Les Impros

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un contrat avec « Les Impros » représenté par Paul CRIBAILLET, pour la représentation du 27 décembre 2017 à 19h00 (1^{ère} partie).

Le cachet du spectacle proposé est de 400 € HT. Les charges du GUSO sont à prévoir en sus.

Il demande au Conseil Municipal de décider de confier la 1^{ère} partie de la fête d'Ouveillan au groupe Les Impros le 27 décembre 2017 et de l'autoriser à signer le contrat.

14 pour

1 abstention

N° 73 – Contrat Get Back

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider un contrat avec « Get Back » représenté par Paul CRIBAILLET et André DJERANIAN, pour la représentation du 27 décembre 2017 à 21h30 (2^{nde} partie).

Le cachet du spectacle proposé est de 500 € HT. Les charges du GUSO sont à prévoir en sus.

Il demande au Conseil Municipal de décider de confier la 2^{nde} partie de la fête d'Ouveillan au groupe Get Back le 27 décembre 2017 et de l'autoriser à signer le contrat.

15 pour

QUESTIONS DIVERSES :

Quand seront effectués les travaux à l'aire de lavage ? *En cours*

Va-t-on remettre le « Stop » Rue Pasteur ? Les services techniques en prennent note

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

OUVEILLAN, le 6 décembre 2017

Le Maire,

Gérard CRIBAILLET.

